

Mise en place de plans de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie – phase 2

1. PRÉAMBULE

À ce jour, quatre espèces d'intérêt communautaire de la Directive "Habitats-Faune-Flore" sont présentes dans la région Picardie. Il s'agit de : *Vertigo moulinsiana* (Dupuy, 1849), *Vertigo angustior* Jeffreys, 1830, *Margaritifera auricularia* (Spengler, 1793) (= *Pseudunio auricularius*) et de *Unio crassus* Philipsson, 1788. Une autre est potentielle, il s'agit d'*Anisus vorticulus* Troschel, 1834. Enfin, une espèce, non inscrite aux annexes de la Directive "Habitats-Faune-Flore", mais est inscrite à l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces protégées en France est également présente en région Picardie. Il s'agit de *Bithynella viridis* Poiret, 1801.

Les espèces précitées sont mal connues en région Picardie et peu prises en compte dans les études environnementales. Ceci ne permet pas de hiérarchiser les priorités d'actions en Picardie à moyen terme. Cette situation amène à considérer qu'il est prioritaire de conduire des actions visant à améliorer l'état des connaissances sur ces taxons, dans le but de mettre en place des mesures de conservation et/ou de restauration en leur faveur.

La DREAL Picardie souhaite donc mener à partir de 2010 jusque 2013 la mise en place de la phase 2 du plan de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie. Une première étude a été menée permettant de réunir la connaissance bibliographique, d'identifier les secteurs à potentialité et de préconiser des plans de conservation. Ces plans doivent permettre de mieux connaître la répartition de certaines espèces en Picardie, de mieux prendre en compte leur présence lors des projets d'aménagement et de permettre la restauration des habitats des espèces les plus menacées. Il s'agit de poursuivre la démarche en précisant la connaissance et les actions à réaliser.

2. OBJECTIFS DE LA COMMANDE

La commande porte sur *Anisus vorticulus*, *Unio crassus*, *Margaritifera auricularia* (= *Pseudunio auricularius*), *Vertigo angustior*, *Vertigo moulinsiana* et *Bythinella viridis*.

Les objectifs visent à mettre en œuvre une partie des recommandations d'action énoncées dans l'étude préalable à la mise en place de plans de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie, réalisée par le Bureau d'étude Biotope en avril 2009. Ce plan comprend les phases suivantes :

- ❖ identification des populations vivantes
- ❖ détermination des statuts de conservation
- ❖ amélioration de la connaissance des menaces
- ❖ limitation des impacts et identification des possibilités de restauration.

La présente étude est principalement focalisée sur l'identification des populations vivantes et la réflexion autour des possibilités de protection et restauration ; il s'agit de réunir les éléments pour guider l'action des partenaires du bassin de l'Oise.

Le document est disponible à cette adresse :

http://www.stegonia.fr/dreal/20090424_DIREN_Picardie_plan_conservation.pdf

1. ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 2 DE LA MISE EN PLACE DE PLANS DE CONSERVATION DES MOLLUSQUES DE LA DIRECTIVE HABITATS ET PROTÉGÉS AU TITRE DE L'ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2007 EN PICARDIE

L'étude sera réalisée en deux étapes (concerne la tranche ferme):

- une première étape dédiée à l'identification des populations existantes,
- une deuxième étape consacrée à la définition de possibilités de protection et restauration des peuplements.

En fonction des résultats précédents, une tranche conditionnelle est proposée et concerne le partage de la connaissance et la création d'un réseau d'observateurs sur les cours d'eau identifiés comme étant d'importance prioritaire pour la conservation des mollusques en Picardie.

La tranche conditionnelle sera notifiée à la fin de la réalisation de la tranche ferme.

1.1. La composition et le rôle du comité de suivi :

La composition :

Un des premiers travaux à conduire par le prestataire est de proposer à la DREAL, une liste de membres potentiels susceptibles de composer ce comité de suivi. La liste définitive sera fixée par la DREAL.

Le rôle :

Le comité de suivi assiste le prestataire dans l'élaboration du plan national d'actions. Les éventuelles remarques sont synthétisées et intégrées dans le plan national d'actions par le prestataire.

Le comité de suivi se réunira au moins 3 fois durant cette étude :

- au début de l'étape 1 : afin de présenter les enjeux déjà connus (synthèse du document déjà rédigé par le bureau d'étude Biotope (étude préalable), **de présenter le programme d'intervention projeté** et de recueillir les premières observations des participants ;
- en fin d'étape 1 : cette réunion permettra au prestataire de présenter les résultats des reconnaissances et les premières pistes pour l'identification des actions de restauration.
- en fin d'étape 2 : cette réunion permettra au prestataire de présenter les conclusions de son travail : proposition des actions à réaliser, les modalités de mise en œuvre et la suite des opérations à engager.
- en cas d'affermissement de la tranche conditionnelle, une quatrième réunion sera envisagée pour sa conclusion.

Le document final « phase 2 du plan de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie » doit rester d'une taille compatible avec sa vocation opérationnelle dans un souci de concision et de lisibilité pour les partenaires (habituellement maximum une centaine de pages).

Tout élément ou document (carte, schéma, etc.) permettant une meilleure compréhension et lisibilité du document pourront y être intégrés.

1.1. Contenu de la phase 2 du plan de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie

La phase 2 du plan de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie comprend :

- en préambule une introduction et un résumé des enjeux et des objectifs ;
- une identification des espèces vivantes et des menaces potentielles territorialisées ;
- une définition des mesures envisageables à prendre tant en protection qu'en réhabilitation ;
- une phase d'amélioration de la connaissance et de communication vers les partenaires pour organiser la création d'un réseau d'observateurs et former les techniciens du territoire (police de l'eau,...)

Le plan comprend également les sources bibliographiques utilisées.

L'étude comprend une tranche ferme dédiée à l'identification des espèces vivantes et la définition d'actions de protection/restauration et une tranche conditionnelle dédiée à la communication vers les techniciens si les populations observées rendent nécessaires une démarche complémentaire.

1.1.1. Présentation des actions à engager dans le cadre de la phase 2 (tranche ferme)

Au vu des connaissances actuelles sur la répartition de ces espèces en Picardie, la phase 2 du plan d'action va consister en priorité à identifier les foyers de populations présents sur le territoire et les actions de protection et restauration envisageables.

En plus des espèces ciblées dans le cadre de la présente étude, la présence de toutes autres espèces rencontrées dans les phases d'inventaires sera mentionnée (espèce d'intérêt, espèce exotique, etc.).

1.1.1.1. Grande Mulette et Mulette épaisse

Les mulettes sont particulièrement sensibles à la qualité de l'eau (pollution chimique, pollution thermique, eutrophisation...). Ainsi la Mulette épaisse ne se reproduit plus au delà d'une concentration de 10 mg de nitrates/L (Köhler 2006, Zettler & Jueg 2007). Les autres menaces identifiées pour ces espèces sont :

- Le recalibrage, le dragage des cours d'eau par la dégradation des habitats,

- Les barrages et seuils empêchant la libre circulation des poissons hôtes des stades larvaires mais surtout responsables de l'envasement des habitats propices à ces espèces (substrat sablo-graveleux) et d'une modification des écoulements (régime lenthique non propice à ces espèces).

Études et recherches

Pour les deux espèces, les unités hydrographiques de l'Oise moyenne et amont, mais également de la Bresle et de l'Authie, sont identifiées comme base d'investigation.

A ce jour, aucune population vivante de grande Mulette n'est connue en Picardie. Le premier travail à mettre en place est d'effectuer des recherches pour découvrir des populations vivantes de Grande Mulette en se focalisant sur les cours d'eau à fort potentiel (observations historiques, observations de coquilles vides...) dans la mesure du possible. Des recherches récentes n'ont pas démontré la présence d'une population vivante en moyenne vallée d'Oise (site Natura 2000 FR 2200383 : « Prairies alluviales de l'Oise de Fère à Sempigny » et le site FR 2210104 « Moyenne vallée d'Oise »). La présence de coquilles laisse penser que les recherches devraient se focaliser sur l'amont de cette partie. Au vu des efforts de prospection nécessaires pour couvrir l'intégralité du linéaire de l'Oise (environ 200 km de cours d'eau), il apparaît que le prestataire devra cibler au mieux les secteurs à inventorier en priorité au sein de ce linéaire relativement vaste.

En ce qui concerne la Mulette épaisse, des individus vivants ont été découverts récemment dans le Thon et le Goujon (Aisne). Des recherches sont à orienter dans les cours d'eau de même potentiel du bassin amont de l'Oise voire d'autres cours d'eau potentiellement favorable en Picardie. Les Masses d'eau des unités « Oise amont » et « Oise moyenne » identifiées en Bon état écologique seront une première base pour la sélection des secteurs à inventorier. Le prestataire devra vérifier la pertinence de cette sélection et le cas échéant proposer d'autres cours d'eau jugés de meilleur potentiel.

Pour exemple, voici une liste des Masse d'eau en Bon état écologique sur le bassin Seine Normandie :

FRHR173-H0013000	ruisseau des grosses pierres
FRHR173-H0015500	ruisseau l'Artoise
FRHR175-H0031500	l'aube
FRHR175-H0032000	ruisseau du moulin de mont Saint-Jean
FRHR175-H0033000	ruisseau de l'étang polliart
FRHR176-H0045100	ru withge-faty
FRHR184E-H0215000	ru de grèves
FRHR185-H0--0201	grand ru

Le prestataire fera la synthèse des données existantes (bibliographie, connaissance du milieu) et proposera une méthode d'investigation permettant de couvrir au mieux les unités hydrographique en fonction des enjeux identifiés.

Au vu des expériences, la méthode pressentie pour la recherche de population la plus appropriée est la recherche en plongée dans les secteurs propices à la Grande Mulette (grands cours d'eau). Toute autre méthode jugée pertinente devra être proposée.

Protection :

Dans le cadre du réseau Natura 2000, le prestataire identifiera les sites Natura 2000 où la grande Mulette et/ou la mulette épaisse est présente afin qu'elles soient prises en compte dans les documents d'objectifs. Il identifiera également la pertinence du réseau Natura 2000 et des autres protections réglementaires existantes pour le maintien des espèces et le cas échéant proposera de nouveaux périmètres. Il identifiera également les facteurs d'altération des peuplements.

Actions de restauration des habitats :

Afin de connaître les actions de restauration favorables à cette espèce, une synthèse bibliographique des expériences de restauration de cours d'eau en faveur de la Mulette épaisse sera réalisée.

Le prestataire proposera une liste d'action par territoire identifié pour assurer le maintien ou l'extension de l'espèce (amélioration de la continuité, etc.). Cette liste doit permettre d'engager des actions concrètes dont le prestataire s'attachera à garantir l'opérationnalité. Par exemple, au titre de l'amélioration de la continuité, il s'agira d'identifier les ouvrages concernés et le type de travaux. Cette liste d'actions devra permettre d'engager ensuite les études au niveau avant projet ou projet.

1.1.1.1. La Planorbe naine :

Les éléments d'écologie recueillis en Europe indiquent que la Planorbe naine est très souvent associée à des milieux aquatiques des plaines alluviales dynamiques. Les inondations des rivières et des fleuves contribueraient à son maintien. Ainsi la maîtrise des crues et la rectification des cours ont un impact négatif sur son maintien à long terme dans les sections de vallée où elle vit.

Etudes et recherches :

L'étude préalable a identifié la présence de Planorbe en Picardie. La présente étude devra être focalisée prioritairement sur les sections de vallées alluviales à potentialité forte pour l'espèce pour en identifier l'étendue et la répartition.

Le prestataire fera la synthèse des données existantes (bibliographie, connaissance du milieu) et proposera une méthode d'investigation permettant de couvrir au mieux les grandes vallées alluviales de Picardie ainsi que des marais principaux (Souche, Sacy, Cessièrre, marais arrières littoraux) en fonction des enjeux identifiés.

Protection / réhabilitation :

Sur les territoires où l'espèce est présente, le prestataire identifiera les facteurs d'altération du peuplement. Une réflexion sera menée sur le nombre de sites minimum pour le maintien de la population sur le bassin de l'Oise. Cette réflexion sera croisée avec les protections réglementaires existantes en évaluant leur suffisance et les besoins de complément tant en extension géographique qu'en renforcement de réglementation. Les préconisations de préservation et réhabilitation seront listées.

1.1.1.2.Bythinelle des moulins

Le busage des sources peut être considérée comme la principale menace pour l'espèce. En effet, il a été constaté que certaines sources d'origine lutétiennes situées à proximité de la localité type de l'espèce ont été busées. Dans ces sources busées, l'espèce n'y a pas été observée, alors qu'elle est présente dans des sources de même nature mais non busées.

Compte tenu du fait que la Bythinelle des moulins est une espèce de source, la pollution de l'eau est également une menace.

Etudes et recherches :

L'étude préalable a identifié une présence potentielle sur les sources du tertiaire parisien. La présente étude devra identifier l'étendue et la répartition des populations de Bythinelle des moulins en se focalisant sur ces territoires.

Protection :

Le prestataire croisera l'information recueillie dans ces inventaires avec l'état du réseau de protection existant (Natura 2000 notamment). Il évaluera la suffisance de la protection pour le maintien de l'espèce et le cas échéant proposera de nouveaux périmètres ou des renforcements de préconisation.

1.1.1.3.Vertigo de Des Moulins et Vertigo étroit :

Les Vertigos sont inféodés aux zones humides, aussi toutes les menaces pesant sur ces milieux sont néfastes pour l'espèce :

- drainage artificiel des zones humides,
- Le développement des monocultures intensives,
- Le comblement et le remblaiement des zones humides,
- L'élevage intensif,
- L'extraction de matériaux,
- L'abandon de l'entretien des zones humides,
- Mode de gestion inadaptée de ses habitats.

Etudes et recherches :

L'étude préalable a identifié les zones Natura 2000, les sites gérés à des fins conservatoires comme propices à la présence de ces espèces. Le prestataire se focalisera sur ces territoires auxquels il ajoutera les ZNIEFF situées dans les zones à potentialité forte pour ces espèces.

Protection / réhabilitation :

Pour chaque territoire où les espèces sont présentes, le prestataire identifiera les facteurs d'altération du peuplement. Une réflexion sera menée sur le nombre de sites minimum pour le maintien des populations sur le bassin. Cette réflexion sera croisée avec les protections réglementaires existantes en évaluant leur suffisance et les besoins de complément tant en extension géographique qu'en renforcement de réglementation.

Le prestataire proposera une liste de préconisations par territoire identifié pour assurer le maintien ou l'extension de ces espèces (modalités de gestion, restauration,...). Cette liste doit permettre d'engager des actions concrètes dont le prestataire s'attachera à garantir l'opérationnalité.. Comme pour la partie réservée aux mulettes, cette liste d'actions devra permettre d'engager ensuite les études au niveau avant projet ou projet.

Pour l'ensemble de ces espèces, s'il le juge pertinent, le prestataire pourra proposer en option d'autres secteurs jugés prioritaires sur l'ensemble du territoire de la Picardie.

1.1.1.Rédaction des besoins et enjeux de la conservation de l'espèce et d'une stratégie à long terme (dans le cadre du plan et au-delà du plan)

Cette partie présente par espèce :

- un bilan de la répartition et de l'état des populations,
 - un récapitulatif hiérarchisé des besoins optimaux de l'espèce ;
 - les actions réalisées dans le cadre du plan, leur pertinence et les premières conclusions sur les résultats.
- une stratégie à long terme élaborée par la DREAL et le comité de suivi.

1.1.2.Autres actions (tranche conditionnelle) :

Communication :

La connaissance de la biologie des espèces doit être partagée par les partenaires pour améliorer leur suivi et leur prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire. Le prestataire proposera des modalités de mise en œuvre et de fonctionnement d'un réseau d'observateurs pour l'ensemble des espèces recensées au cours de l'étude.

N.B. : toute autre action jugée pertinente suite aux premiers résultats pourra être proposée et chiffrée par le prestataire.

1.2.- Spécifications techniques pour le document final

Les documents de travail pour les réunions du comité de suivi seront fournis au format papier et numérique à l'ensemble des membres du comité au moins 15 jours à l'avance. Ces documents seront envoyés aux membres par le prestataire.

Le fichier numérique est adressé par messagerie électronique, ou mis à disposition sur un serveur si la taille est supérieure à 3 Mo.

A ce stade, le prestataire travaille sur un fichier Word pour le texte et sur des fichiers sous différents logiciels pour l'ensemble des illustrations (cartes, tableaux, photographie en 300 dpi avec mention des crédits photographiques). Il remet un fichier pdf rassemblant l'ensemble des fichiers ; la mise en page du document n'est préparée qu'à l'issue de la validation définitive du texte.

La DREAL Picardie coordonne et transmet l'ensemble des observations et corrections de manière manuscrite sur un tirage papier au prestataire qui les intégrera au document final.

Le prestataire effectuera 2 synthèses de l'étude. L'une en une page A4, l'autre plus détaillée en 4 pages A4. Ces documents seront destinés au grand public et seront mis en ligne sur le site internet de la DREAL. Ces documents seront fournis au maître d'ouvrage sur format numérique Word ou open office ainsi qu'au format pdf.

Rendu final

Le document définitif sera fourni à la DREAL au format numérique et au format papier, en 6 exemplaires avec une reliure dos carré collé ou spirale et 1 exemplaire reproductible ;

Les fichiers numériques sont fournis sur cd-rom, ou dvd si nécessaire, avec les fichiers natifs, un pdf haute définition et un pdf léger à destination d'une publication sur le web. Les données SIG devront parvenir au format compatible avec Mapinfo (format d'échange MIF/MID)

Délai de réalisation de l'étude :

Le délai total de réalisation des prestations est de 30 mois (environ 24 mois pour la tranche ferme et 6 mois pour la tranche conditionnelle). L'expertise devra débiter sans délais dès la réception de la lettre de commande.

Livraison

Les exemplaires papiers, les CD rom ainsi que toute correspondance relative à cette commande sont à communiquer à la DREAL à l'adresse suivante :

DREAL Picardie Service Nature Eau et Paysages 56 rue Jules Barni 80000 AMIENS
--

1.3. Définition du rôle des partenaires

La DREAL :

- est le pilote du plan.
- définit sur proposition du prestataire, la composition du comité de suivi de l'élaboration du plan ;
- préside le comité de suivi ;
- choisit les représentants scientifiques avec le comité de suivi et si cela s'avère nécessaire désigne un comité scientifique ;
- diffuse le plan ;
- coordonne, en lien avec le prestataire et le comité de suivi, les actions de communication extérieure.

Le prestataire du présent appel d'offre

- prépare l'ordre du jour du comité de suivi qui sera validé par le DREAL ;
- envoie les convocations du comité de suivi ;
- rédige et diffuse les comptes rendus de réunion ;
- anime le plan, le comité de suivi ;
- assure sous l'égide des financeurs le plan la communication nécessaire pour une meilleure prise en compte de ces espèces par les élus, le public...

Autres partenaires

- sont a minima consultés ou associés au comité de suivi lors de l'élaboration de la phase 2 du plan de conservation des mollusques de la Directive Habitats et protégés au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 en Picardie :

Les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale :

Dans le cadre de leurs prérogatives (contrats de projets, réserves naturelles régionales, parcs naturels régionaux...), le Conseil régional est un partenaire privilégié. Il en est de même pour les Conseils généraux qui peuvent trouver dans le plan un outil de mise en œuvre de leur politique en faveur des espaces naturels sensibles. Ces collectivités territoriales seront associées autant que possible à l'élaboration du plan et à sa mise en œuvre. Les établissements de coopération intercommunale porteurs de la mise en œuvre de documents d'objectifs Natura 2000 sur des populations ou des sites significatifs pour l'espèce et les syndicats de rivière maîtres d'ouvrage potentiels de la restauration des cours d'eau pourront de la même manière être associés au plan.

Les établissements publics et autres partenaires scientifiques et techniques :

Les établissements publics (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Agences de l'eau, parcs nationaux, Conservatoires Botaniques Nationaux, Parc Naturels Régionaux, conservatoire du littoral, université Picardie Jules Verne, Conservatoire des sites naturels de Picardie...) gestionnaires d'espaces protégés, pourront être mobilisés en tant que de besoin et selon leur accord en fonction des espèces ciblées dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du plan.

Les associations de protection de la nature et le réseau des bénévoles :

Ces acteurs sont essentiels dans la mise en œuvre des actions du plan de conservation.

Les socioprofessionnels :

Les socioprofessionnels sont des partenaires dans la mise en œuvre des actions du plan et seront des interlocuteurs privilégiés des autres acteurs du plan dès sa mise en œuvre.

1.4.- Evaluation, suivi du plan et calendrier

Pour faciliter le suivi du plan par le comité de pilotage, le plan précisera les indicateurs permettant de suivre l'efficacité des mesures engagées dans le cadre du plan et celles à mettre en œuvre lors des phases ultérieures.

2.ESTIMATION FINANCIÈRE

Un tableau présentera, dans la mesure du possible, une estimation financière globale des mesures engagées dans la phase 2 du plan et celles à mettre en œuvre dans les phases ultérieures.

2.1.Contenu de l'offre

Les candidats devront proposer une méthodologie qui permette de répondre à l'ensemble des objectifs de l'étude listés précédemment.

S'il le juge pertinent, le candidat pourra proposer de modifier la priorité des actions de l'annexe 1 de l'étude préalable.

Dans tous les cas de figure, la prestation proposée devra comprendre des phases clairement définies et produire l'ensemble des rendus indiqués dans le paragraphe 3.2 et 3.3.